

1499 (24 MARS).

Permis à Nicolas Champin, m^e part^{er} de la monn^e de La Rochelle, de faire ouvrer jusqu'à 400 marcs d'œuvre de lyars pour cette année seulement.

Le même jour, permis au même de faire jusqu'à cent marcs de petits deniers t. noirs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)